

AR PREFECTURE

016-211601687-20190621-20190604D-DE
Regu le 01/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf

Le 21 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2019

PRESENTS : MMES LEVIN – MALLAH – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – DESCLIDES – FAURE – SUTRE

EXCUSÉS : MMES GAILHOUSTET

MM BOIREAU – CABROLIÉ – ESTIENNE

POUVOIRS :

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M CABROLIÉ a donné pouvoir à M FAURE

MME MALLAH a été nommée secrétaire de séance

2019-06-04 D

Objet : Amortissement point lumineux Bois de Pranzac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le point lumineux sur le chemin de la Papote à l'entrée du lotissement du Bois de Pranzac a été installé.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 624,35 € à partir de 2020.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 124,87 € par an à compter de 2020.

Fait à Jauldes, le 24 juin 2019

Le Maire

Eric SAVIN

